

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **81 (1945)**

Heft 25

PDF erstellt am: **30.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**Partie corporative :** *Les poèmes d'Albert Rudhardt.* — Vaud : *Assurance-accidents.* — *Place au concours.* — *Service de placement.* — *Cours régionaux de natation et de jeux.* — *Camp des Educateurs.* — Genève : *Une citation d'actualité.* — S.G.T.M. ; *Rappel.* — **TRIBUNE LIBRE :** *Epuration.* — Neuchâtel : *Enseignement pédagogique.* — *Glanure historique.*

**Partie pédagogique :** J.-F. Rouiller : *Encore l'écriture script.* — Marcel Chantrens : *Le rôle de l'orthographe dans la vie.* — B. Beauverd : *Arpentage! De la théorie à la pratique.*

## PARTIE CORPORATIVE

### LES POÈMES D'ALBERT RUDHARDT

Sous ce titre, Radio-Genève diffusera le *mercredi 27 juin*, à 19 h. 40, une évocation littéraire et musicale de Robert Jaquet, avec le concours de nos collègues Mme Marg. Girard et Paul Brand et de chœurs d'élèves. Tous les amis de notre regretté rédacteur seront à l'écoute ce soir-là.

### VAUD

#### ASSURANCE-ACCIDENTS

Nous pouvons donner aujourd'hui à nos membres l'essentiel des conditions d'assurance contre les accidents dits non professionnels.

La S.P.V. conclut auprès de l'Assurance Mutuelle Vaudoise une police collective d'assurance contre les accidents non professionnels à l'intention de ses membres qui désirent en bénéficier.

Cette assurance couvre les accidents qui surviennent en dehors de l'activité professionnelle, y compris ceux qui surviennent en pratiquant tous les petits sports : canotage, pêche, natation, patinage, équitation, bicyclette, ski, automobile. Sont exclus les accidents qui surviennent en faisant usage d'un moyen de transport aérien, d'une motocyclette (conducteur ou occupant), en faisant à ski des sauts sur tremplin ou des excursions au-dessus de 3000 mètres, en pratiquant l'alpinisme. On entend par alpinisme les excursions qui nécessitent un équipement spécial (corde, crampons, piolet). Pour l'inclusion de ces risques spéciaux, l'A.M.V. applique les taux de son tarif individuel.

Le décès peut être assuré pour une somme inférieure ou égale, mais non supérieure à celle prévue pour l'invalidité permanente totale.

L'allocation journalière ne doit pas dépasser le  $\frac{1}{2}$  pour mille du total des sommes prévues pour le décès et l'invalidité. Cette allocation commence à courir le 31<sup>e</sup> jour après l'accident, et l'assuré n'a droit à cette indemnité que s'il est empêché de tenir sa classe.

L'A. M. V. verse une participation aux frais d'hospitalisation jusqu'à concurrence de Fr. 6.— par jour.

Les membres de la S. P. V. assurés à l'A. M. V. par police personnelle peuvent en demander l'annulation pour bénéficier de la police collective.

Sauf convention particulière, l'assurance tombe dès que l'assuré est mis à la retraite, ou dès qu'il cesse d'exercer sa fonction d'instituteur.

*Coût de l'assurance :*

Décès	-30 par 1000 fr.
Invalidité permanente totale	-45 par 1000 fr.
Allocation journalière temporaire	-.61 par franc
Frais médicaux limités au tarif C. N.	13.50

*Exemples : Prime annuelle pour une assurance :*

a) Décès 10 000 . . .	3.—	b) Décès 10 000 . . .	3.—
Invalidité 10 000 . . .	4.50	Invalidité 20 000 . . .	9.—
Allocation journ.		Allocation journ.	
$\frac{1}{2}$ 0/00 de Fr. 20 000		$\frac{1}{2}$ 0/00 de Fr. 30 000	
soit Fr. 10 par jour	6.10	soit Fr. 15 par jour	9.15
Frais médicaux . . .	13.50	Frais médicaux . . .	13.50
Prime annuelle . . .	27.10	Prime annuelle . . .	34.65

L'un de nos collègues sera désigné par le comité central comme préposé à cette assurance. Il expédiera prochainement aux membres de la S. P. V un bulletin d'inscription qui devra lui être retourné ; il fournira à ses collègues, instituteurs et institutrices les renseignements qu'ils voudront lui demander.

*Comité central.*

### PLACE AU CONCOURS

*Instituteur : Boulens (3 juillet).*

### SERVICE DE PLACEMENT

**Echange.** Instituteur de Bâle placerait pendant les vacances son fils de 16 ans dans une famille de la Suisse romande. En échange, il recevrait jeune garçon ou jeune fille.

*Adresse : Dr Ernst Erzinger, Largitzenstrasse 7, Bâle.*

### COURS RÉGIONAUX DE NATATION ET JEUX

organisés par l'Association vaudoise des maîtres de gymnastique

**Cours I pour la région de la Broye.**

Grève du lac de Morat près Salavaux (emplacement des courses de chevaux), samedi 14 juillet (renvoi au 21 en cas de mauvais temps). Début du cours : 8 heures. Possibilité de prendre jusqu'à Salavaux

l'autobus correspondant au train de 6 h. 42 à Avenches. Autobus également pour le retour. Dîner en commun à Salavaux, Hôtel du Pont. Prix Fr. 4.50.

Inscriptions pour cours et dîner jusqu'au 10 juillet à *J. L. Pahud*, instituteur, Constantine.

Pour autres détails, se reporter aux bulletins antérieurs et à la circulaire adressée aux membres de l'association.

### CAMP DES EDUCATEURS

Le 15<sup>e</sup> camp aura lieu à Vaumarcus du 17 au 21 août. On rappelle ici qu'il comprend une conférence par jour. Les orateurs de cette année seront MM. André Bonnard, Jacques Secrétan, P. Aragno et Zeller, directeur du séminaire pour instituteurs à Zurich ; les sujets présentés : Procès et mort de Socrate ; la Suisse au milieu des nations ; la communauté professionnelle ; la personnalité chrétienne de Pestalozzi.

Le temps de reste est occupé par des séances familiales, des concerts, des discussions, de promenades et des jeux.

Les participants sont nourris et logés pour le prix de 22 francs.

Le camp commencera le vendredi dès 15 heures et se terminera le mardi suivant à 11 heures.

Que les collègues qui ont besoin de se retremper, de voir leur tâche de haut et de loin de l'officialité et des conventions stupides s'inscrivent auprès de Paul Leyvraz, Chemin de la Batelière, Lausanne, qui leur enverra les instructions utiles.

M. B.

## GENÈVE

### UNE CITATION D'ACTUALITÉ

Un citoyen peut avoir le grief le plus grave à formuler, mais s'il allait exposer ses motifs avec beaucoup d'éloquence sur la place du Marché, un manant quelconque viendrait lui taper sur l'épaule et lui dirait : « Inutile de faire tant de bruit. Allez consulter votre avocat ». La Loi ! C'est la grand'route vers laquelle se précipitent toutes les passions, les avidités, les ambitions et les souffrances du peuple... un système soigneusement organisé pour faire sonner aux portes, payer des honoraires, résoudre honnêtement ou malhonnêtement les divergences d'opinions. Tout doit se passer méthodiquement. La chicane est combattue par la chicane. Et le citoyen doit souvent suivre les sentiers de la procédure légale, étranges et tortueux, envahis de formalités sans nombre. Comme dans un jeu d'échecs, certains mouvements sont seuls autorisés. Le joueur qui essayerait d'être fantaisiste ou original, serait disqualifié. Il est facile de recevoir un croc en jambe par la découverte dans le Code d'un article ignoré ou de perdre tous ses droits faute d'un timbre sur un acte.

W. Deeping, « Sincérité ». Editions du Rhône, Genève.

Communiqué par A. L.



## SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.

**RAPPEL**

Promenade botanique : les arbres du parc *Mon Repos* et de la *Perle du Lac*.

*Lundi 25 juin*, à 16 h. 30, 112, rue de Lausanne.

## TRIBUNE LIBRE

**EPURATION**

Décidément, l'épuration est à la mode. Il y a des impurs partout, même dans le corps enseignant, et il importe de leur donner la chasse. C'est ce que M. Borel nous a appris dans ses articles parus ici le 26 mai et le 9 juin, sous le titre « Reconstruction ».

Curieuse reconstruction, en vérité, puisqu'on cherche à diviser le corps enseignant, à mettre à l'écart certains de ses membres. Il ne m'appartient pas de défendre le S.C.N.E.O. dont je ne fais plus partie depuis plusieurs années. Mais le simple souci de l'objectivité m'oblige à réfuter nettement les allégations de M. Borel. Elles sont si fantaisistes qu'il ne vaut pas la peine de les discuter par le menu. Comment, cependant, ne pas relever l'inélégance qu'il y a à mettre en cause l'ancien directeur de l'enseignement primaire ? Qui n'a en mémoire les grandes qualités de feu M. Atzenwiler, en particulier son patriotisme (rappelez-vous la « Landgemeinde des écoliers » de 1941) et son incontestable souci de l'équité ? Qui oserait prétendre qu'il eût pu favoriser des instituteurs suspects de fascisme ou de national-socialisme ? C'est pourtant de cela qu'il s'agit. Tout l'article du 26 mai laisse entendre que les membres (il ne dit pas : « certains membres ») du S.C.N.E.O. prônaient « l'alignement » sur les régimes fasciste et national-socialiste. M. Borel sait bien que c'est inexact. Il le sait si bien qu'il est, malgré ses sourires, revenu en arrière dans son article du 16 juin intitulé « Menaces ». Il dit en effet : « Jamais nous n'avons attaqué le S.C.N.E.O. en tant qu'il eût agi comme corps constitué. » Pourquoi donc demandait-il dans ses premiers articles au Département de l'instruction publique de « cesser toute collaboration avec le S.C.N.E.O. » ?

Il sait fort bien aussi que le Syndicat a toujours placé au premier plan de ses préoccupations la mise en valeur des conceptions chrétiennes. Ce sont des opinions qu'on a parfaitement le droit de ne pas partager. Mais qui ne voit qu'elles sont foncièrement incompatibles avec les idéologies totalitaires ?

Pour conclure, je ne puis m'empêcher de craindre que l'épuration désirée par M. Borel ne soit, « mutatis mutandis », une nouvelle tentative d'alignement. Il se défend de vouloir la tête de personne, condamne les faiseurs de martyrs et de faux martyrs, ne veut pas qu'on en revienne à des méthodes « condamnables ». Pourquoi donc propose-t-il de faire des différences entre les membres du corps enseignant, et de n'attribuer des classes de degrés supérieurs, des fonctions administratives qu'à certains d'entre eux ? Voudrait-il, au moment où l'on abolit la censure de la presse et où l'on limite les pleins pouvoirs, introduire chez nous le délit d'opinion ?

Evidemment, il le fait au nom de la démocratie. Mais je n'entamerai pas avec lui un « débat courtois » sur l'école et la démocratie. Il relève très justement qu'une des caractéristiques de cette dernière est la tolérance. Qu'il veuille bien lui-même nous donner l'exemple de cette vertu.

*Ch.-E. Chatelanat.*

## NEUCHÂTEL

### ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIQUE

La réunion dont il a été question dans notre dernière chronique groupant le Comité central, les présidents de sections et les rapporteurs sur le problème de l'enseignement pédagogique a eu lieu le samedi 9 juin, à Neuchâtel.

Le but de l'assemblée était de mettre à l'unisson les vœux de nos sections quant à la refonte des études normales. Sur deux points, l'accord s'établit aisément. D'une part l'insuffisance de ces études dénoncée déjà en 1911 dans le rapport Stroele adopté par l'assemblée générale de la S.P.N., réunie au Champ-du-Moulin ; d'autre part, la nécessité de les prolonger pour en élever le niveau tant du point de vue culturel que pratique.

Mais sur un troisième point, celui ayant trait à la structure nouvelle de notre édifice normal, la discussion bien que très longue n'aboutit à aucune conclusion précise. Il faudrait revenir dans une nouvelle séance.

Une commission composée de MM. Willy Zwahlen, F. Humbert-Droz et Marcel Calame a été chargée d'y présenter des propositions définitives.

De ce premier échange de vues, il semble se dégager un courant favorable à la création d'un nouveau titre, une sorte de maturité pédagogique reconnue par le gymnase, comportant le même programme que le bachot littéraire ou scientifique mais allégé dans certains domaines — les mathématiques et les langues mortes notamment — d'exigences qui dépassent les besoins culturels du futur maître d'école.

On se rapprocherait ainsi du régime genevois auquel il a été fait allusion à plusieurs reprises au cours de cette séance. Il peut être considéré comme un modèle ; mais on a fait remarquer qu'il ne pourrait s'adapter aux conditions géographiques d'un canton qui ne posséderait pas comme celui de Genève un centre unique de culture.

La sélection des candidats qui permettra de résorber le chômage de l'enseignement en éliminant les élèves inaptes à la vocation n'a pas manqué, vu son importance, de retenir l'attention de l'assemblée. Mais à quel moment convient-il d'opérer le triage ? Au début des études ou après l'obtention du brevet initial ? On est resté dans l'indécision sur ce point qui devra faire l'objet des méditations de la commission restreinte dont nous avons parlé plus haut. Elle aura du reste à revoir et à préciser d'autres aspects du problème sur lesquels les opinions sont restées en suspens.

Dès que nos mandataires auront arrêté leurs conclusions, il en sera référé une fois encore aux sections. Ce n'est qu'après cette consultation,



et en tenant compte des amendements éventuels, que le Comité central transmettra au département de l'Instruction publique les propositions de la S.P.N.

Nous voulons espérer que l'action de notre société ne se bornera pas au dépôt de son rapport, mais que des représentants seront consultés au même titre que d'autres intéressés lorsque surgira le projet de réformes que l'Etat se propose d'introduire dans notre enseignement pédagogique.

Précédemment, dans des circonstances analogues, et tout particulièrement lors de la revision du règlement sur les examens d'Etat, le rôle de la S.P.N. a été réduit à celui d'une spectatrice qu'elle désirerait échanger cette fois-ci contre le titre beaucoup plus justifié de collaboratrice. Ses membres ont tous passé dans la maison croulante qu'on s'avise aujourd'hui de reconstruire ; ils souhaitent qu'on la reconstruise avec eux. Le vœu en a été fermement exprimé dans la réunion du 9 juin.

\* \* \*

Une partie de la séance a été consacrée à un autre problème tout aussi urgent, la revision de l'échelle des traitements. Une motion a été déposée dans ce sens sur le bureau du Grand Conseil au cours de la session de mai. Les fonctionnaires cantonaux et le corps professoral ont prié le Conseil d'Etat d'examiner la question.

Notre Comité central se livre à une enquête auprès des villes et cantons les plus importants afin d'établir des normes de traitements qui seront soumises à l'agrément de nos sections.

Une discussion a lieu et l'on décide, en attendant de connaître les propositions du Comité central, de demander l'avis des sections sur deux chiffres provisoires ; l'un pour le traitement de base des instituteurs ; l'autre pour celui des institutrices. Ils ont été établis en tenant compte du coût de la vie au 1er septembre 1939. Il est désirable que les sections se réunissent à bref délai pour prendre position ; avant les vacances si possible.

Elles seront invitées en même temps à formuler d'une façon précise leurs désirs quant aux changements à apporter dans le matériel scolaire. Jusqu'à présent le Comité central n'a recueilli que des vœux assez vagues.

J.-Ed. M.

#### GLANURE HISTORIQUE

#### IL Y A CINQUANTE ANS

Nous lisons dans l'*Educateur* du 1er février 1894 :

*Allemagne - Condamnation d'un instituteur.* Un instituteur du nom d'Albers, chef des antisémites du grand-duché d'Oldenbourg, avait collé sur la porte d'entrée d'une maison habitée par un commerçant israélite une petite affiche portant cette inscription : « N'achetez rien chez les Juifs ! » Le commerçant a porté plainte contre l'instituteur qui a été condamné par le Tribunal des échevins d'Oldenbourg à une amende de trente marks.

Autres temps, autres mœurs !...

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### ENCORE L'ÉCRITURE SCRIPT

J'espère que vous ne m'en voudrez pas, cher collègue et ami neuchâtelois, de prendre la plume (c'est bien de circonstance !), ou plus exactement la machine à écrire, pour faire suite à votre article du 2 mai ; et pour, tout en reconnaissant la justesse de la plupart de vos vues, en réfuter toutefois une des idées maîtresses.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai suivi le débat engagé autour de la réforme de l'écriture. Vous êtes le premier toutefois, à mon sens, qui avez véritablement attaché le grelot. Pardonnez-moi de penser aussi que vous l'avez attaché à la mauvaise place !

En somme, chacun s'accorde à reconnaître qu'on se trouve actuellement dans une impasse. Mais dans cette recherche des moyens d'en sortir — qui a eu son écho jusque devant nos hautes autorités fédérales — n'assiste-t-on pas à une résurrection de la fameuse querelle des anciens et des modernes ? Et ces prises de parti pour ou contre le système d'écriture introduit actuellement dans nos classes ne seraient-elles fondées que sur le goût du nouveau à tout prix ou de l'« ancien-qui-avait-du-bon » ? On pourrait le supposer à lire les arguments invoqués en faveur de cette écriture ou contre elle.

Faisons résolument abstraction de l'inévitable masse des « laudatores temporis acti », des « toujours-partisans-du-vieux-système », de ces « férus-de-la-tradition-immuable » (comme vous dites si bien), que n'enchante jamais, par principe, une innovation quelle qu'elle soit. Et n'hésitons pas à voir, par delà cette propension à l'innovation à outrance s'opposant à un immobilisme qui conserve ses adeptes, une autre cause à ces divergences.

Divergences qui proviennent essentiellement d'une différence de conception quant aux raisons fondamentales de cet enseignement. Différence entre ceux qui, prônant l'écriture script — et ils ont mille fois raison, je suis entièrement d'accord avec vous — se placent sur le plan scolaire exclusif ; et ceux (parents, employeurs) qui s'inquiètent des résultats que produit dans la vie de tous les jours cette généralisation d'un système, et se demandent où nous allons.

Si le point de vue pédagogique des premiers se soutient parfaitement, il ne tient pas assez compte cependant du point de vue... je dirai : utilitaire des seconds, qui envisagent l'écriture sous l'angle de l'utilisation pratique. La réciproque est vraie. La constatation, faite par ces derniers, que la vie réclame de nous une écriture cursive, pas forcément plus rapide (je crois comme vous que le facteur « vitesse » n'entre pas nécessairement en ligne de compte), mais en tout cas plus souple, moins « scolaire », au mauvais sens que prend parfois ce terme, les incite à faire abstraction de l'apprentissage nécessité par toute technique.

Aujourd'hui, enfin, voici quelqu'un — c'est vous — qui vient nous dire quelque chose de neuf, et de parfaitement juste : c'est que l'écriture



est un fait social, et qu'à cause de cette raison péremptoire l'école ne peut travailler en vase clos ; qu'elle doit amener nos enfants à acquérir une écriture personnelle, rationnelle.

Mais nous dire aussi quelque chose qu'il ne fallait précisément pas dire, parce qu'en contradiction formelle avec ce souci de « préparation » à la vie : que nous devons « laisser les liaisons de côté », que « c'est un problème personnel plus que technique » !

Cela équivaut à dire que nous devons nous résoudre à abandonner, à tout jamais, cette question à la plus pure fantaisie de nos élèves (c'est d'ailleurs bien ce qui, malheureusement, se produit en ce moment) ?

Pardonnez-moi de ne pas être, oh ! mais là, pas du tout, de votre avis. Je suis de ceux qui croient que rien dans notre enseignement ne doit — ne devrait — être laissé au hasard. Tout au plus devrait-on, s'il est démontré qu'une notion est trop ardue pour le degré où se trouvent nos élèves, la reporter au degré supérieur. Mais nous n'avons pas le droit de les laisser faire eux-mêmes, sans les y avoir conduits et préparés, leurs expériences.

Les élèves qui ont pratiqué autrefois — et j'en suis — l'écriture dite « anglaise », s'ils ont souvent eu de la peine à entrer en possession de la maîtrise que nécessite ce type d'écriture, ont du moins acquis une base sérieuse où rien n'était laissé au hasard. Il est juste d'ajouter que cet enseignement — c'était là son tort — imposait en matière de liaisons des règles absolues, du dehors, « a priori », et dont l'opportunité échappait totalement aux malheureux élèves que nous étions.

Maintenant, on tend à tomber dans l'extrême contraire. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles ; et qu'on ne me fasse pas dire qu'on a eu tort d'introduire l'écriture script à l'école primaire. C'est à très juste titre que l'on a reconnu que l'écriture anglaise était trop difficile pour le premier degré. On lui a substitué, avec raison, l'écriture script, écriture élémentaire par excellence, d'une simplicité à nulle autre pareille, accessible à tous les élèves, même les moins doués.

C'est très bien.

Mais ensuite, que fait-on ? Que fait-on lorsque, une fois ou l'autre, les élèves, instinctivement éprouvent le besoin d'une écriture cursive, pas plus rapide peut-être, mais moins fatigante parce que ne nécessitant pas, à chaque passage d'une lettre à l'autre, une interruption du tracé, un lever de la plume ou du crayon ?

Après leur avoir inculqué, avec beaucoup de soin, les principes de base de l'écriture en lettres séparées (droites d'abord, puis penchées ; ce qui, notons-le en passant, ne constitue nullement une préparation à une écriture personnelle !), on leur déclare ni plus ni moins ceci : « Maintenant, si vous voulez acquérir une écriture cursive, ne comptez pas sur moi ! Débrouillez-vous ! Ecrivez comme bon vous semble ! »

Ou bien on ne leur dit rien du tout, et ils tirent eux-mêmes la conclusion de notre impuissance.

Examinez n'importe quel plan d'études, et constatez combien, sur

ce chapitre de l'écriture personnelle que doivent tendre à acquérir nos élèves, on a glissé comme chat sur braise !

Ce n'est rien moins qu'ouvrir la porte à tous les compromis, à toutes les écritures bâtardes que confectionnent — à un âge où, sous une apparence d'indépendance totale, ils ont encore grand besoin de leurs aînés — nos adolescents, en s'inspirant de celles de leur entourage, en puisant ici un élément, là un autre ; écritures qui font la désolation de notre temps. En un mot, c'est entretenir l'anarchie graphique que chacun s'accorde à constater et à regretter.

Si donc je suis d'accord avec vous lorsque vous vous écrivez en fin de votre article : « Tous à l'œuvre pour réaliser cette écriture... personnelle de nos futurs adolescents », je ne saurais concevoir, en revanche, cet effort comme vous l'entendez. Et je ne crois surtout pas possible qu'elle soit, cette écriture, à la fois « raisonnée » et « libre », « rationnelle » et exempte de principes quant aux liaisons.

Il ne s'agira donc pas du tout, à mon sens, de « laisser les liaisons de côté », mais bien au contraire de les faire intervenir dans l'étude de l'écriture, à un moment opportun qu'il conviendra de déterminer.

Il s'agira de demander aux spécialistes de l'écriture (et non pas, s'il vous plaît, à des graphologues ou qui se prétendent tels, gens en qui, je l'avoue sans ambages, je n'ai aucune espèce de confiance !) de nous aider. Et ici je rejoins l'avis émis par l'auteur d'un des nombreux articles parus sur ce sujet (« Educateur » du 21 avril), lorsque, désireux que l'on trouve un remède à l'anarchie actuelle, il propose qu'on « reprenne le problème à sa base » et réclame la constitution, à cet effet, d'un organisme chargé de « mettre fin aux fantaisies individuelles » et de « prendre la décision nécessaire et urgente ». Je m'écarte de son opinion, cependant, sur un point : je ne crois pas qu'il faille, pour autant, « renoncer à tout prix à la script, qui hache la pensée comme elle hache et désarticule sa représentation ». Je pense, tout au contraire, qu'elle peut — qu'elle doit même — servir de point de départ à l'apprentissage d'une écriture liée, personnelle certes, mais cependant basée sur des règles précises, « enseignée (pour reprendre les termes employés dans l'article en question) avec quelque libéralisme, sans tyrannie pédante, ... avec le seul souci de la lisibilité et de l'esthétique combinées avec l'allure permise par l'âge de l'élève ».

C'est à ces spécialistes, auxquels je fais allusion plus haut, qu'il appartiendra d'étudier scientifiquement ce passage de l'écriture en lettres détachées à l'écriture cursive, d'en indiquer les principes généraux et, sinon de nous bâtir une méthode, du moins de nous donner des conseils sur ce qu'il convient de faire... et de ne pas faire.

C'est précisément ce qui, dans notre enseignement actuel de l'écriture, nous manque : des directives sur la ou les manières de passer de l'écriture élémentaire à une écriture cursive. Et il suffirait peut-être (je n'en suis pas certain, mais il vaudrait la peine d'essayer) de ces indications pour améliorer l'écriture de nos adolescents, et (qui sait ?) donner satisfaction aussi bien à nos milieux scolaires qu'à ceux auxquels il appartient, ensuite, de préparer notre jeunesse à une carrière.

Et que constateront-ils, probablement, ces spécialistes? C'est que, pour souder les lettres jusqu'ici séparées, on en arrive infailliblement, quel que soit le moyen employé, à une écriture liée, verticale ou inclinée, ... c'est-à-dire à cette écriture « anglaise » — ou mieux « anglo-française », comme l'appelle à bon droit un de ceux qui ont pris part au débat — tant décriée! Ce ne serait pas la première fois, d'ailleurs, qu'on se mettrait à adorer, dans notre enseignement, ce qu'on a précédemment brûlé.

Alors, si l'expérience confirmait cette supposition, il conviendrait de décider aussitôt que le second degré de cet apprentissage de l'écriture, qui jusqu'ici comprend un premier stade à lettres détachées, sera précisément l'anglaise, qu'autrefois l'on plaçait, comme la charrue devant les bœufs, au premier degré.

Qu'on s'y attelle donc! Du coup, l'enseignement de l'écriture fera incontestablement un grand pas en avant, et cette pénible controverse autour de la script aura de fortes chances de s'éteindre à tout jamais.

Reprenant votre conclusion, mais en la transformant dans le sens ci-dessus exposé, je m'écrierai donc: « Dès lors, tous à l'œuvre, spécialistes d'abord, puis praticiens, pour réaliser, grâce à des directives précises, basées sur l'expérimentation, cette écriture cursive de nos adolescents, libre et personnelle certes, mais néanmoins fondée sur autre chose que la fantaisie »!

J.-F. Rouiller.

## LE ROLE DE L'ORTHOGRAPHE DANS LA VIE

(Voir *Educateur* No 24)

La préférence accordée dans les maisons de commerce et de banque aux offres de service bien orthographiées joue également pour les ouvriers dans le cas où les candidats sont à égalité de valeur professionnelle.

« Il est évident, m'écrit la maison Hermann Thorens S. A., Ste-Croix, qu'entre deux offres (d'apprentis-ouvriers) présentant les mêmes avantages au point de vue professionnel, on aura tendance à donner la préférence à celle qui sera écrite correctement et sans faute. »

« En cas d'égalité de capacités, confirme la maison Brown, Boveri & Cie, l'orthographe peut entrer en considération lorsqu'il s'agit de choisir en dernier ressort. »

Mais surtout, pour bon nombre d'employeurs, la correction de l'orthographe d'une lettre est un gage de conscience professionnelle. Ecoutez plutôt les intéressantes déclarations de quelques-uns d'entre eux.

De la direction des Ateliers des Charmilles S. A., Genève: « Il est impossible de nier l'influence qu'une offre de service correctement présentée peut avoir sur l'opinion que l'employeur se forme *a priori* des qualités de l'ouvrier... Un ouvrier désireux de soigner son orthographe nous paraîtra toujours avoir une tournure d'esprit plus méticuleuse et par conséquent plus adaptée à un travail de qualité. Nous voyons en effet une liaison psychologique entre ces deux facteurs ».



De la direction de la Société Romande d'Electricité : « Partant de l'idée que l'orthographe est en bonne partie affaire d'attention et qu'une orthographe correcte est le résultat d'une application constante de l'esprit, ... nous pouvons, dans une certaine mesure, prévoir que le jeune homme appliqué à orthographier correctement sera aussi appliqué à travailler dans son métier avec ce soin et cette précision qui font le bon ouvrier qualifié dont notre pays aura toujours plus besoin dans tous les compartiments de l'économie nationale ».

De la direction des Fabriques d'Assortiments Réunies, Le Sentier : « Nous estimons que l'effort d'attention exigé par l'étude de l'orthographe peut être un facteur de la préparation à la conscience professionnelle de l'ouvrier de demain ».

De la Compagnie des Montres Longines, St-Imier : « A notre avis, on ne saurait assez insister sur l'importance de l'orthographe dans tous les domaines de l'activité économique ou commerciale ».

De la direction de la Société Genevoise d'Instruments de Physiques : « Il est certain que tout effort d'attention, qu'il s'agisse de l'orthographe ou de tout autre étude, contribue à développer la conscience professionnelle chez un jeune homme et le désir de faire bien ce qu'il fait ».

De la direction de la maison Sulzer Frères S.A., Winterthour : « Nous croyons que... le soin de l'orthographe... constitue une excellente formation de l'esprit, dans le sens de l'ordre et de la logique. Il est d'autre part hors de doute que les capacités de notre population suisse dans la production d'articles de haute qualité reposent en grande partie *sur les principes qui lui sont inculqués à la maison et à l'école élémentaire, et non pas seulement sur l'effet de l'apprentissage ou d'une école professionnelle* » (c'est moi qui souligne — Ch.).

Enfin, l'ouvrier bien au fait de l'orthographe a plus de chance d'avancement qu'un autre moins bien instruit dans ce domaine.

« L'orthographe joue un rôle — déclare la direction des Ateliers des Charmilles — dans les quelques rapports écrits que l'ouvrier peut avoir avec l'usine, surtout lorsque ces ouvriers se destinent à des travaux de montage à l'extérieur et qu'il sont alors appelés à remettre régulièrement des rapports complets sur l'avancement de leurs travaux. *Il est évident que des rapports établis à peu près correctement ne peuvent que faire bonne impression sur les chefs qui sont appelés à les lire. Nous avons d'ailleurs remarqué que ceux de nos monteurs qui établissent des rapports clairs et orthographiés correctement, étaient généralement aussi les monteurs les meilleurs.* » (id.)

« Tous nos ouvriers sont appelés journallement à faire des rapports écrits — confirme implicitement la Société romande d'électricité — *dont la bienfaisance facilite grandement les organes de surveillance et de contrôle.* » (id.)

« Si on exige une connaissance parfaite de l'orthographe de la part du compositeur et de l'opérateur — précise le prote de l'Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux — c'est que l'employeur y trouve



son compte et l'ouvrier également (amélioration matérielle, avancement). L'opérateur, par exemple, qui ne possède pas son français, sera obligé de composer mot à mot, d'où perte de temps et risque de nombreuses corrections. Si au contraire l'opérateur est très fort en français et possède en outre une bonne mémoire, il pourra composer des phrases entières sans regarder son manuscrit et sans faire de fautes... *L'ouvrier qui possède ces qualités pourra prétendre à une place en vue dès que la pratique lui aura fait la main.* » (id.)

\* \* \*

Que conclure de tout cela ?

D'une part, que l'orthographe est bel et bien l'un des éléments — parfois essentiel — de la préparation des enfants à la vie, quoi qu'on puisse penser de ses difficultés et de ses chinoïseries. Et d'autre part, que l'école a l'impérieux devoir de chercher à améliorer les résultats de l'enseignement de cette branche.

Comment ? Quelle sont les causes de leur insuffisance ?

Certains de mes correspondants veulent bien nous donner leur avis, qu'il est intéressant de relever.

Pour la Banque populaire de Fribourg, le mal vient de *la surcharge des programmes actuels*, qui ne permet pas de consacrer au français tout le temps qu'il faudrait. « Peut-être, dit la direction de cet établissement, l'enseignement est-il suffisant, mais mal assimilé du fait de la diversité des programmes scolaires qui, semble-t-il, *sont beaucoup plus copieux que jadis.* » (id.)

Pour un autre établissement dont la déclaration a le mérite d'une franchise non déguisée... *l'école n'est pas assez stricte dans ses exigences.* « Au vu de ces résultats peu encourageants, me confie son fondé de pouvoir, nous nous demandons si le programme des écoles primaires attribue bien toute l'importance qu'elles méritent aux branches essentielles : orthographe et arithmétique, *s'il est appliqué avec toute la rigueur nécessaire et si les méthodes d'enseignement sont vraiment adéquates.* » (id.)

Pour la S.A. Edouard Dubied & Cie, Neuchâtel, la faute en est à ce *relâchement de la discipline* — à cette incapacité de se concentrer que signale dans son rapport annuel M. Baudraz, directeur des écoles de La Tour de Peilz — qui est la marque des temps présents. « Cette insuffisance... — estime l'administrateur-délégué de cette maison — soulève toute la question de la discipline et du sens du devoir parmi la jeunesse. Or, sans vouloir... être trop pessimiste quant aux générations qui montent, *on ne peut s'empêcher de constater parmi la jeunesse actuelle un relâchement très grave de la discipline dans tous les domaines. Ce relâchement provient, à notre sens, en bonne partie d'un affaiblissement de l'autorité paternelle et scolaire. Tout ce qui peut servir à raffermir celle-ci doit être tenté. Votre effort pour améliorer l'orthographe des élèves nous paraît très intéressant à ce point de vue.* » (id.)

Personnellement, je ne démords pas de l'idée que la grammaire porte une lourde part de responsabilité. La grammaire théorique, qui abuse des définitions, qui raffine sur la classification des mots, qui subtilise l'analyse logique, et qui complique comme à plaisir les règles d'accord les plus simples. La grammaire devenue un *but*, une science aride et mécanique, au lieu d'être un *moyen* de faciliter l'étude raisonnée de l'orthographe et de la syntaxe.

D'autres que moi, et de plus qualifiés, ont également dénoncé ses excès.

Tel M. Duchemin, directeur d'écoles à Genève, qui déclare dans un rapport spécial : « L'enseignement de la grammaire dans nos écoles devrait être revu : les règles compliquées et sans portée pratique devraient être supprimées ; il n'en reste rien, sinon la confusion qu'elles ont créée. Par contre, on devrait insister bien davantage sur les règles fondamentales, les bases essentielles du langage écrit ».

Tel encore M. V. Dentan, directeur des écoles de Montreux, qui s'exprimait de la façon suivante dans ce journal :<sup>1</sup> « ...il est fort indifférent et même parfaitement nuisible à l'enfant de savoir classer d'une manière purement mécanique tel mot dans les adjectifs, ou les adverbes, ou les pronoms, de redire par cœur et sans bavure des règles de grammaire s'il est incapable de faire des accords corrects, et s'il ne perçoit pas avec le fond de son intelligence le sens des termes les plus usuels et les plus modestes de la langue... On remarquera que la terminologie grammaticale n'y est pas nécessaire (dans la solution raisonnée de certains cas), quand elle n'est pas inutile ».

Tel enfin M. Georges Durand, qui a donné ici-même,<sup>2</sup> lui aussi, une série d'excellents articles sur la question, exprimant l'espoir, dans l'un d'eux, de voir « exclure définitivement les notions grammaticales trop abstraites, celles particulièrement qui demeurent inutiles même à un adulte... par exemple les différentes catégories de pronoms, la voix passive et tout le bagage imposé en vue d'une étude prématurée du latin », et remarquant fort judicieusement « que la grammaire proprement dite ne se montre qu'en partie indispensable à l'orthographe et seulement dans la mesure où quelques étiquettes élémentaires permettent de cataloguer le langage ».

\* \* \*

Expurger la partie théorique de nos manuels de grammaire ; les augmenter d'une partie pratique, comprenant, à la suite des règles essentielles simplifiées, de très nombreux exercices d'application ; insister davantage sur l'étude des cas les plus usuels, où l'on rencontre précisément le plus d'erreurs (accord du verbe aux première et deuxième personnes, accord du participe passé) ; se montrer plus sévères dans nos exigences : tels sont quelques-uns des moyens qui me paraissent les plus propres à redresser la situation.

Marcel Chantrens.

<sup>1</sup> Voir *Educateur* du 15 avril 44.

<sup>2</sup> Voir *Educateur* du 28 avril 45.



**Arpentage : DE LA THÉORIE A LA PRATIQUE**(Voir *Educateur* No 24)

Maintenant peut commencer le travail projeté : un travail qui va solliciter toute notre intelligence, toute notre habileté manuelle, tout notre bon sens et notre débrouillardise, mais aussi, et surtout, toute notre conscience, bref, il sera l'éducateur ; j'observe les équipes ; elles se sont organisées : il y a un chef responsable choisi par l'équipe elle-même.

Enfin les mensurations sont terminées, le grand jour est là ; les équipes ont inscrit leurs chiffres au tableau noir :

**Distances :**

	Equipe 1	Equipe 2		Equipe 3	Equipe 4		
Dist. mesur.	Chevillère	Chevillère	Moyenne	Ruban	Ruban	Moyenne	Moy. génér.
XA.	26,75	27,72	26,75	26,72	26,90	26,72	26,73
XD.	20,90	20,65	20,90	22,52	20,90	20,90	20,90
XR.	7,42	7,51	7,51	7,49	7,55	7,49	7,50
etc. etc.							

**Angles :**

Visée sur	Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Equipe 4	Moyenne
A	287°	286° 30'	287°	—	287°
D	200° 30'	200° 30'	201°	—	200° 30'
O	202°	200° 30'	201° 30'	—	201° 30'
etc. etc.					

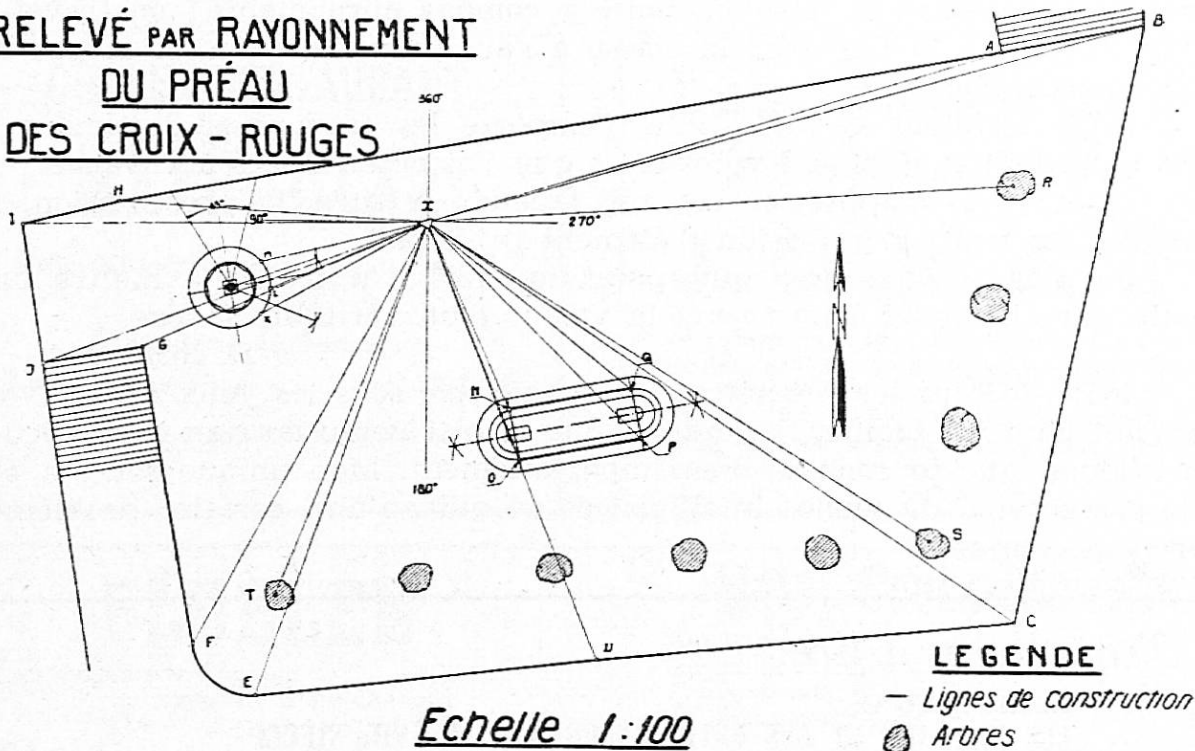
On convient de ne pas admettre une différence supérieure à 5 cm. pour les distances et à 1° pour les angles. On raison en arpentage, ceux dont les mesures se rapprochent le plus, dans les limites de l'erreur admise. Ainsi, pour la distance XA, ont mesuré juste les équipes 1 et 3 ; les chiffres avancés par les équipes 2 et 4 doivent être rejetés (alors même que l'on peut deviner l'erreur qui a été commise par l'équipe 2). Il ne reste en présence que 26,75 et 26,72 pour l'établissement de la moyenne générale : 26,73. On donnera plus de poids aux mesures faites avec le ruban qu'avec celles faites avec la chevillère (instrument plus précis).

On biffe les mesures fausses et on n'en tient pas compte, premier coup de fouet à l'amour-propre des enfants ! Au bas de la colonne, on additionne les mesures biffées ce qui opère un classement indiscutable des équipes et témoigne de façon irréfutable du soin et de la conscience apportés au travail.

Et puis le calcul des moyennes intéresse, captive : on ne peut pas croire que, de cette moyenne des erreurs, va sortir la vérité. Deux contrôles sur le terrain achèvent de convaincre les plus incrédules ... les chiffres deviennent de plus en plus sympathiques !

## RÉALISATION GRAPHIQUE

RELEVÉ PAR RAYONNEMENT  
DU PRÉAU  
DES CROIX-ROUGES



Un fort papier d'emballage de 70 × 100 cm. peut suffire.

Que de problèmes à résoudre ! Tout d'abord, il faut accorder les mesures du terrain avec celles du papier : recherche de l'échelle qui doit permettre un emploi judicieux de la feuille et des calculs faciles si possible.

Comment va-t-on marquer cette direction du nord si péniblement déterminée sur le terrain ? Est-ce que ce sera encore un casse-tête ? Eh bien, non ! Elle pourra être tracée d'une façon absolument arbitraire (mais de préférence parallèle à un des bords de la feuille par souci uniquement de bonne présentation), l'essentiel étant, désormais, les mesures d'angles que l'on a faites à partir de cette direction. Cependant, cette direction fixe, dès qu'elle est arrêtée, ce qui sera le haut de la feuille, donc le sens de l'écriture.

Et puis, ce bassin octogone dont on ne connaît que le côté (83 cm.) et l'emplacement de trois points du socle rond ; application de : par trois points ne peut passer qu'un cercle. — Connaissant trois points sur un cercle, déterminer le centre. — Emploi de la table si peu connue et pourtant si utile qui donne le rayon du cercle circonscrit quand on connaît le côté du polygone (dans le cas particulier :  $r = c \times 1,307$ ). — Mettre une face de l'octogone parallèle à la façade du collège. Et encore cette mesure du collège que l'on a pu prendre là sur le papier sans jamais l'avoir prise sur le terrain et qui, au contrôle, s'est révélée exacte à 1 dm. près !

Ainsi le plan se construit problème à problème et sans cesse la pratique doit faire appel à la théorie qui avait paru bien fade dans le livre mais qui, ici, reconquiert tout son prestige. On veut tout y mettre, sur ce plan : les arbres, les piliers, les escaliers, les barrières, la



pièce d'eau, le bassin. On travaille avec des instruments nouveaux apportés de la maison : té, pistolet, boîte à compas mirobolante ; on travaille debout, face à la lumière : la classe a l'air d'un atelier, n'est-ce pas un charme de plus ?

Pour terminer cette activité, j'emporte les travaux à domicile ; je les contrôle par quelques cotes-clefs que j'ai déterminées à l'avance.

Quelle joie d'apprécier ce long labeur : le titre, la présentation, la qualité du trait, la précision (l'élément principal).

Je puis vous assurer que, pour une fois, j'ai plaisir à mettre une note, car elle revêt à mes yeux la valeur d'un véritable salaire.

*B. Beauverd.*

N.B. — Pour les géomètres et techniciens, sous les yeux desquels ce travail pourrait tomber, j'ajouterai que je n'ai voulu en rien copier leurs méthodes, que je connais bien imparfaitement. Mon unique souci a été de présenter à de jeunes intelligences de quinze ans, certains problèmes trop méconnus.

### *Trois livres à lire*

**Emile MAGNE**

**LES PLAISIRS ET LES FÊTES EN FRANCE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE**

220 pages, avec 12 illustrations hors-texte

**Charles POMARET**

**UN VRAI CHEF D'ÉTAT : MONSIEUR THIERS**

L'œuvre de l'homme qui, après 1870, libéra la France

263

**Charly CLERC**

**ENTRE LES ALPES ET LE RHIN**

Un panorama de la littérature contemporaine outre-Sarine

*Parus aux Editions de la Frégate. Genève*



L'achat de vêtements

Trousseaux, Meubles

avec

**L'abonnement ODAC**

est plus avantageux

**ODAC Fanti & Cie. Couvet / Ntl.**

237

Costumes «TRAINING»

de Fr. 22.50 à 34. —

« AIRDRESS » Fr. 19.50



Envois à choix

## **Albert Pittet s.a.**

*Horticulteur - Fleuriste - Grainier*

Maison fondée en 1847

Membre Fleurop

271

**Lausanne Marterey 40-46 Tél. 2 85 11**

# Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

## CHALET-RESTAURANT de la MATHOULAZ

Promenade préférée des familles et  
des écoles

Charcuterie de campagne

Bonne restauration - Tél. 7 51 14

Glauser Charles et Fils, Champvent

257

## Les tramways lausannois

## J O R A T

accordent des réductions importantes aux  
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes  
de MONTHERON et du JORAT (lignes 20,  
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.  
Sites et promenades pittoresques. Ren-  
seignements à la direction. Tél. 3 31 41.

223

## FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons

Ligne du Saint-Gothard

Col du Klausen

224

## Hôtel Croix-Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et  
locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour  
150 personnes. 60 lits. Téléphone No 599.  
Prix réduits pour Ecoles.

Famille Mueller, propr.

# Où passer de belles vacances ?

## ALPES VAUDOISES



### Restaurant de la Barboleusaz

sur GRYON

Restauration soignée. Vins 1er choix.  
Arrêt du train pour Taveyannaz et  
Anzeindaz. Tél. 5 31 37. 268

### Pension Beau-Séjour

CHESIÈRES

Eau courante. Bonne cuisine. Pension  
depuis fr. 9.—. Tél. 3.21.08

253

Prop. E. Jaggi

### BEX-LES-BAINS

### Pension famille Le Verger - Ausset

Séjour de repos. Grand jardin.  
Prix 7.50 à 8.—.

270

## LE LÉMAN



### Hôtel-Pension Elisabeth

Au bord du lac, MONTREUX  
Pension à partir de Fr. 9.—.

265

### Hôtel du Châtelard

Petite maison de famille, bonne cuisine.  
Arrangement.

Prop. Mme Vve Brandenburger

CLARENS-MONTREUX

266

### Café National

Restauration - Jardin ombragé  
Rue du Torrent 3, VEVEY  
Hans Zuber, chef de cuisine

270

## VALAIS



### Sierre

### HOTEL ARNOLD

Confort - Prix modérés

267



Pour  
vous  
Madame

des tissus  
Anglais 100 % laine  
à

Pour  
vous  
Monsieur

## L'ENFANT PRODIGE

MARX

fondée en 1891

LAUSANNE

213

## La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

165a

### A qui emprunter ?

- ... sans formalités compliquées;
- ... sans discussions, mais par correspondance;
- ... sans que personne ne le sache;
- ... sans frais élevés, mais un simple intérêt légal de 1½% par mois;

Nous prêtons dans ces conditions

### GESTION ET CONTROLE S.A.

10, Corratierie Genève

Prêts de Fr. 500.— à 3000.— aux fonctionnaires et employés.

239

## SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

RASSEMBLE  
LES EFFORTS DE TOUS  
POUR  
DES CONDITIONS DE VIE  
MEILLEURES

273

## LA VIE SAUVAGE *Une collection passionnante*

**Charles VAUCHER: CHAMOIS**

Un vol. 142 pages, illustré de 58 photos de l'auteur

« C'est toute la vie de l'Alpe qui passe dans ces pages »

**Dr Arnold PICTET**

**ÉPISODES D'HISTOIRE NATURELLE AU PARC NATIONAL**

263 1 vol. de 156 pages, illustré de 48 photographies

« La vie sauvage dans notre beau Parc National des Grisons »

EDITIONS DE LA FRÉGATE. GENÈVE



MONTREUX, 30 juin 1945

LXXXI<sup>e</sup> année — N° 26

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



*A paraître dans quelques jours*

Hans ADANK

# RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE

*préfacées par Albert Malche, Conseiller aux Etats.*

« L'ascension libératrice de la réflexion qui nous permet d'embrasser d'un seul coup d'œil les aspects les plus divers de la réalité civique. »

EDITION DE  LA FRÉGATE

263

**BIELLA**

## Articles pour écoles Articles de bureau

Vous trouvez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.

248

## Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec garantie

205

**E. KRAEGE**

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5  
à 100 mètres Gare C. F. F.  
LAUSANNE Tél. 317 15

## PAPETERIE DE ST-LAURENT

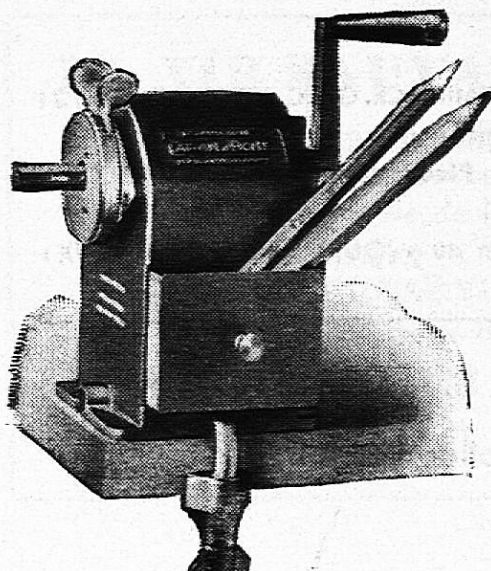
21, Rue St-Laurent

*Charles Krieg*

Tél. 3.71.75

164

LAUSANNE



Machine suisse

## CARAN D'ACHE

à tailler les crayons

N° 455

Prix y compris la pince de fixation Fr. 26.20

Fabrique Suisse de Crayons Caran d'Ache

272

GENÈVE